

Journal Indépendant d'Informations et d'Analyses - Deux éditions Arabe et Française

N° 465 du Dimanche 14 Septembre 2003

NOUAKCHOTT INFO QUOTIDIEN

Directeur de Publication
CHEIKHNA OULD NENNI

Visitez notre Site web
ou www.mapeci.com
www.nouakchottinfo.com
E-mail: nouakchottinfo@yahoo.fr

Prix: 100^{UM}

Etranger: 1^{Euro} - 1^{US\$}

DOSSIER DES PRESUMES PUTSCHISTES

SIT-IN DES FAMILLES ET PREMIERE COMPARUTION DES PRÉVENUS

Il s'étaient plus d'une centaine à participer à un sit-in organisé le jeudi 11 septembre à 15 heures devant le palais de justice à Nouakchott. Parents, épouses et enfants de militaires incarcérés suite à la tentative de putsch du 8 juin ont affirmé lors de ce sit-in, que les visites aux détenus leur avaient été interdites dans la matinée du jeudi.

"Nous n'avons pas été autorisés jeudi à rendre visite à notre fils, bien que nous possédions une autorisation de visite délivrée par le juge d'instruction", a déclaré une manifestante, mère d'un détenu qu'elle affirme n'avoir pas vu depuis près de 4 mois.

Et contrairement à ce qu'on avait compris lors d'un précédent entretien avec une autorité judiciaire les militaires n'ont donc pas été transférés vers une prison civile spécialement créée pour les recueillir. En tout cas, ils sont toujours détenus dans les locaux de la direction de la marine nationale. C'est donc leur lieu de détention au sein de cette caserne qui été transformé par arrêté du ministre de la justice en prison annexe de la prison civile de Nouakchott.

Au cours de ce sit-in le frère de l'un des détenus a précisé que jusqu'à présent, seul un petit groupe d'environ dix personnes avaient pu rendre visite mercredi à leurs proches alors qu'ils sont des centaines à vouloir visiter leurs parents en détention.

Pourtant lors d'un point de presse organisé le dimanche dernier au Palais de la Justice M Ahmed Ould Isseimou Ould Abdel Kader le substitut du Procureur Général près de la Cour Suprême avait affirmé que "les droits des militaires seraient garantis et qu'ils pourraient recevoir la visite de leurs familles et de leurs avocats".

Une information relayée par la presse avant qu'elle ne soit démentie par les organisateurs du sit-in du 11 septembre.

Interrogé par Nouakchott info, Ahmed Ould Sid'Ahmed le juge d'instruction en charge du dossier a nié les restrictions soulevées par les manifestants. Il s'agissait plutôt selon le

juge d'une réorganisation des visites de manière à éviter l'encombrement et les menaces potentielles à l'ordre au niveau d'un endroit non habitué à l'affluence des foules.

De son côté M Mohamed Abderrahmane Ould Abdi le Procureur Général près de la Cour Suprême a nié les restrictions en question. D'ailleurs de sources concordantes signalent que les visites avaient repris dès le vendredi 12 septembre. Toutefois il semble qu'un deuxième Sit-in est prévu le 13 septembre par les familles des prévenus.

Signalons par ailleurs que les présumés putschistes qui

ont reçu la visite des avocats ont tous été entendus par le juge d'instruction Ahmed Ould Sid'Ahmed dans le cadre de leur première comparution. Au cours de cette première comparution il s'agissait de notifier aux prévenus leurs chefs d'accusation, de leur demander si oui ou non ils reconnaissent les faits et s'ils veulent constituer un avocat. Une étape qui précède généralement l'instruction de fond relative elle aux faits et qui doit intervenir selon une source judiciaire, au milieu de la semaine prochaine.

